



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors
SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°9

Réunion du : vendredi 02 septembre 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

SENIORS – CHAMPIONNAT

En raison de procédures en cours pouvant impacter la composition des groupes R1 – R2 – R3 concernant les équipes de COLOMBIENNE FOOT 1 – NOISY LE GRAND FC 1 – PALAISEAU US 1 – VINCENNES CO 2, la Commission décide de reporter à une date ultérieure les matchs des équipes citées ci-dessous :

24555176 – ST OUEN L'AUMONE AS 1 / COLOMBIENNE FOOT 1 du 04/09/2022 – R1/A
24555444 – MONTREUIL F.C. 1 / NOISY LE GRAND F.C. 1 du 04/09/2022 – R2/A
24555443 – VGA ST MAUR 1 / PALAISEAU U.S. 1 du 04/09/2022 – R2/A
24556102 – RUNGIS U.S. 1 / VINCENNES C.O. 2 du 04/09/2022 – R3/B